

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

---

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AC237

présenté par  
Mme Calvez

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 222, insérer l'alinéa suivant :

« - créer un fonds d'innovation pour soutenir les bonnes pratiques favorisant l'égalité professionnelle. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de fonds d'innovations mettant en valeur l'égalité professionnelle semble être un moyen pour reconnaître les avancés, l'excellence dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, ce fonds viendra valoriser financièrement les établissements qui s'engagent, et ce de manière novateur.

Il s'agit aussi d'une occasion pour envoyer un message aux jeunes générations afin de souligner l'importance du combat en terme d'égalité professionnelle, et de les orienter vers des établissements qui y sont sensibles.